



afidol

Infolive Protection raisonnée

Bulletin n°10b, le 6 octobre 2008

Bulletin rédigé en concertation avec le SRPV PACA

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mouche de l'olive

Rappel : Nous vous rappelons que la décision de lutte est à adapter en fonction de vos observations, vos techniques culturales (irrigation...) et de la situation environnementale de votre verger (cours d'eau, oliviers abandonnés...).

OLIVES DE TABLE TARDIVES ET OLIVES À HUILE

ZONE DE PRODUCTION INFÉRIEURE À 150 MÈTRES D'ALTITUDE

Les captures dans les pièges ré-augmentent localement, mais peu de dégâts sont constatés.

Lutte raisonnée : Renouvelez la protection préventive 15 jours après le dernier traitement, avec des spécialités à base de lambda-cyhalothrine, de deltaméthrine ou de spinosad, en respectant les consignes d'utilisation (voir ci-dessous). Sinon, il est préférable d'utiliser la lutte curative (produit à base de diméthoate) trois semaines après le dernier traitement. Ce sera le dernier traitement. Attention au délai avant récolte des produits.

Lutte biologique Un renouvellement de l'application avec Syneis appât peut avoir lieu 15 jours après le précédent traitement, ou après une pluie supérieure à 5 millimètres, dans le respect des consignes d'utilisation.

ZONE DE PRODUCTION ENTRE 150 ET 300 MÈTRES D'ALTITUDE

Les captures diminuent avec la chute des températures.

Lutte raisonnée Si vous observez une augmentation des dégâts, vous pouvez appliquer un produit à base de lambda-cyhalothrine, de deltaméthrine ou de spinosad, 15 jours après le précédent traitement, ou à base de diméthoate, 3 semaines après le précédent si le taux de piqûres dépasse les 10%.

Sinon, il est inutile d'intervenir.

Lutte biologique : Si vous observez une augmentation des dégâts, vous pouvez appliquer un produit à base de spinosad : Syneis Appât « utilisable en agriculture biologique », dans le respect des consignes d'utilisation du produit (voir ci-dessous).

ZONE DE PRODUCTION ENTRE 300 ET 450 MÈTRES D'ALTITUDE

Le piégeage des adultes commence à diminuer.

Lutte raisonnée Il est inutile de traiter sauf si vous observez une augmentation des dégâts.

Lutte biologique Il est inutile de traiter sauf si vous observez une augmentation des dégâts.

ZONE DE PRODUCTION SUPÉRIEURE À 450 MÈTRES D'ALTITUDE

Le piégeage des adultes diminue.

Lutte raisonnée Il est inutile de traiter sauf si vous observez une augmentation des dégâts.

Lutte biologique Il est inutile de traiter sauf si vous observez une augmentation des dégâts.

Rappel des stratégies et liste des produits autorisés : se reporter aux pages 16 à 25 du *Dossier technique OLIVIER 2008*.

LES AVERTISSEMENTS OLEICULTURE



Afidol

Infolive Protection raisonnée

Bulletin n°10b, le 6 octobre 2008

OLEICULTURE

ATTENTION AU DÉLAI AVANT RÉCOLTE DES PRODUITS

Matière active	Recommandations	Délai d'emploi avant récolte
Spinosad	Pas plus de 4 traitements dans la saison	7 jours
Deltaméthrine	Pas plus de 3 traitements dans la saison	15 jours
Lambda-cyhalothrine	Pas plus de 2 traitements dans la saison	7 à 60 jours selon les spécialités
Diazinon	Pas plus d'1 traitement dans la saison	21 jours
Diméthoate	Respect des bonnes pratiques agricoles	21 jours

LES AVERTISSEMENTS

Œil de paon

Rappel : sur les variétés sensibles, le traitement préventif est à renouveler à l'approche d'un épisode pluvieux, et également dans les conditions suivantes :

- si vous observez plus de 15% de feuilles malades.
- si la dernière application préventive date de plus d'1 mois.
- si les précipitations de la semaine dernière ont dépassé 25 à 40 mm selon les spécialités.

(Stratégies et liste des spécialités utilisables : se reporter aux pages 36 à 40 du dossier technique OLIVIER 2008).

INFOLIVE est une feuille d'information diffusée aux abonnés par courrier électronique (gratuit) et par fax (18,30 € TTC par an). 24 numéros annuels, périodicité adaptée aux informations.

Association Française Interprofessionnelle de l'Olive – Maison des Agriculteurs – Avenue Henri Pontier – 13626 Aix-En-Provence cedex.
Contact : Célia Gratraud Tél : 04 42 23 01 92 Email : c.gratraud@ctolivier.org

Avec le soutien de l'Union Européenne, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Région Languedoc-Roussillon, la Région Rhône-Alpes.